

Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Description	Espèces ou groupes à enjeu	Interactions possibles avec l'AEI
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2					
540015653	PLAINE D'OIRON A THENEZAY	6	<p>Plaine cultivée principalement développée sur des calcaires à silex et des calcaires argileux fossilifères. Des buttes témoins composées d'argiles, de sables et de grès, des plissements issus du ressaut morphologique ainsi que des coteaux issus de l'érosion glaciaire et la vallée de la Dive induisent une hétérogénéité des milieux et des pratiques agricoles favorables au cortège d'espèces remarquables.</p> <p>Site de nidification de l'Oedicnème criard, du Busard cendré et Saint-Martin et de l'Outarde canepetière. Site de rassemblement post-nuptial de l'Outarde canepetière. Site d'étape et d'hivernage important, notamment pour le Pluvier doré.</p>	<p><u>Autres</u> : Caucalis daucoides <u>Lépidoptères</u> : Azuré du Serpolet <u>Avifaune</u> : 25 espèces <u>Phanérogames</u> : 20 espèces</p>	<p><u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.</p>
540120117	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS	11,3	<p>Les plaines de Mirebeau et de Neuville-du-Poitou constituent de vastes espaces ouverts au relief peu prononcé, aux sols de nature calcaire et au climat caractérisé par un fort ensoleillement et une pluviosité assez faible. Les grandes cultures (céréales, maïs, tournesol, colza, légumineuses) dominent largement et sont associées à quelques cultures maraîchères (melon, pomme de terre), à des petites vignes et à quelques prairies très localisées où subsiste un peu d'élevage. Les caractéristiques climatiques et géologiques de ces territoires attirent diverses espèces d'oiseaux d'affinités méditerranéennes. 17 espèces d'intérêt communautaire ont été observées sur la zone à différentes périodes de leur cycle biologique ; le site compte la principale population d'Outarde canepetière, et de Bruant ortolan pour la moitié Nord de la France. C'est également le premier site départemental pour l'hivernage du Pluvier doré et du Vanneau huppé.</p>	<p><u>Autres insectes</u> : Ascalaphe ambré <u>Avifaune</u> : 22 espèces <u>Phanérogames</u> : 28 espèces</p>	<p><u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.</p>
540120127	VALLEE DU THOUET	16,5	<p>Le site correspond à l'ensemble du réseau primaire et secondaire constitué par le haut bassin du Thouet (affluent de la Loire) ; il comprend huit ruisseaux majeurs, aux eaux acides, vives et bien oxygénées coulant dans le paysage bocager caractéristique des terrains cristallins de la marge sud du Massif Armoricaïn, connu localement sous le nom de "Gâtine".</p>	<p><u>Crustacés</u> : Ecrevisse à pattes blanches <u>Poissons</u> : Chabot, Lamproie de Planer</p>	/

V. 1. b. Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux, plus communément appelées ZICO, sont issues de la Directive européenne 79/409/CEE (Directive Oiseaux).

Un site est classé ZICO s'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- ✓ Le site correspond à l'habitat d'une population d'une espèce en danger au niveau international ;
- ✓ Le site correspond à l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, côtiers ou de mer ;
- ✓ Le site correspond à l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

L'inventaire comprend aussi bien les couples nicheurs que les individus migrateurs et hivernants. Il a pour objectif de servir de base à l'inventaire des Zones de Protection Spéciale (ZPS), afin d'assurer la conservation des espèces ciblées. Le zonage ZICO n'a toutefois pas de portée réglementaire.

Deux ZICO sont recensées dans les aires d'étude : une dans l'aire d'étude rapprochée et une dans l'aire d'étude éloignée.

Tableau 32 : Liste des ZICO présentes dans les aires d'étude rapprochée et éloignée

Identifiant National	Nom	Distance à la ZIP (km)	Aire d'étude concernée
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux			
pc11	PLAINES DE SAINT-JOUIN-DE-MARNE ET D'ASSAIS-LES-JUMEAUX	8	AER (<10km)
pc19	PLAINE DE SAINT-JEAN-DE-SAUVES	10,7	AEE (10-20km)

AER = Aire d'étude rapprochée (ZIP + 10 km) ; AEE = Aire d'étude éloignée (ZIP + 20 km), ZIP = Zone d'implantation potentielle

Une ZICO (ZICO des plaines de Saint-Jouin-de-Marne et d'Assais-les-Jumeaux) recoupe l'aire d'étude rapprochée.

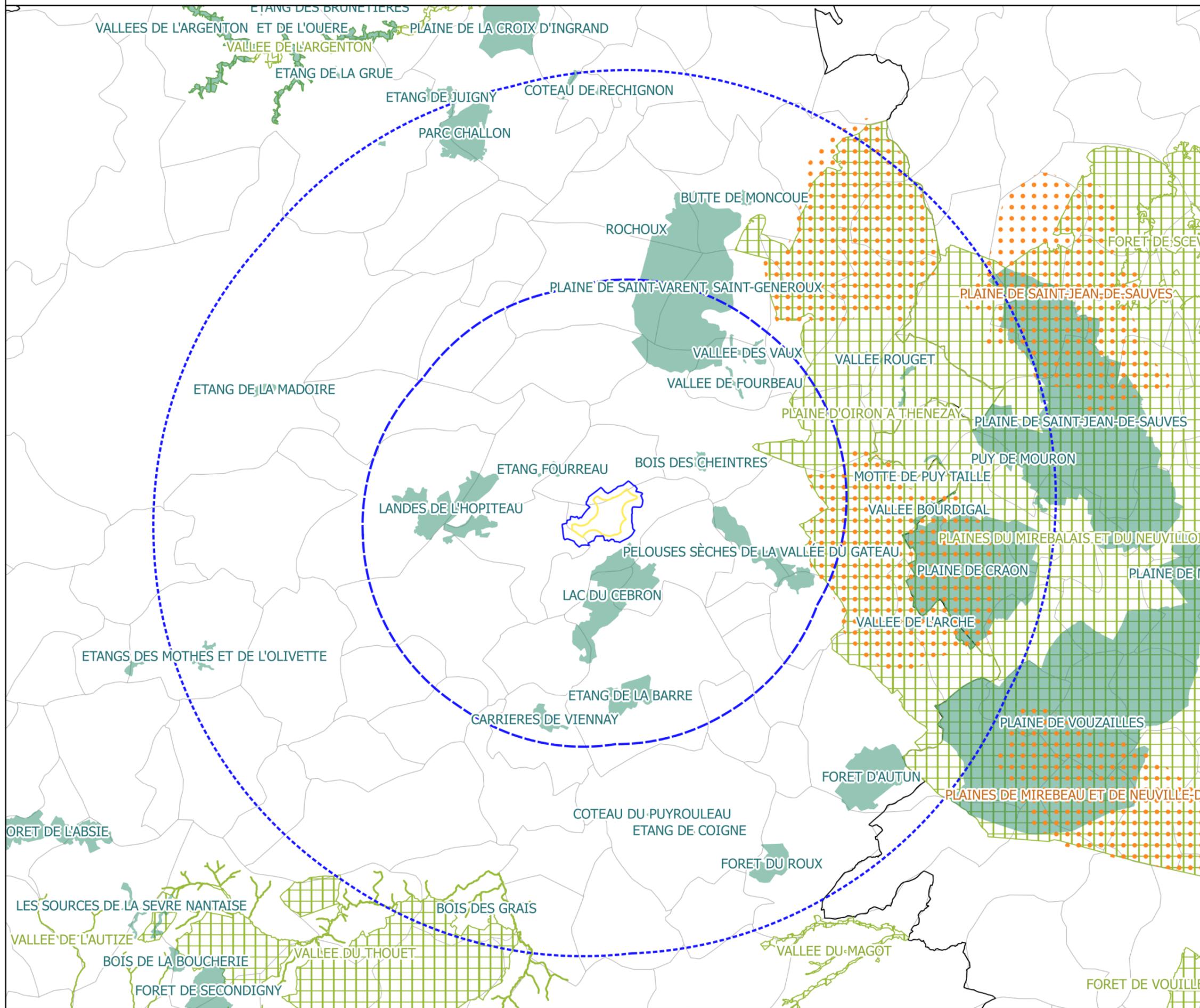
Aucune ZICO ne recoupe l'aire d'étude immédiate

Tableau 33 : Liste des milieux déterminants et des groupes d'espèces à enjeu essentiels des ZICO dans l'aire d'étude éloignée

Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Description	Espèces ou groupes à enjeu	Interactions possibles avec l'AEI
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux					
pc11	PLAINES DE SAINT-JOUIN-DE-MARNE ET D'ASSAIS-LES-JUMEAUX	8	Zone de cultures céréalières. Site de nidification du Busard cendré, de l'Outarde canepetière, de l'Oedicnème criard et du Pipit rousseline. Zone d'hivernage du Pluvier doré et du Vanneau huppé.	<u>Avifaune</u> : Busard cendré, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Pipit rousseline, Pluvier doré, Vanneau huppé	<u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.
pc19	PLAINE DE SAINT-JEAN-DE-SAUVES	10,7	Zone de cultures céréalières et de prairies. Site de nidification du Busard cendré, de l'Outarde canepetière et de l'Oedicnème criard.	<u>Avifaune</u> : Busard cendré, Outarde canepetière, Oedicnème criard	<u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.

La carte page suivante localise les zonages de connaissance du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée.

Périmètres de connaissance du patrimoine naturel



Légende

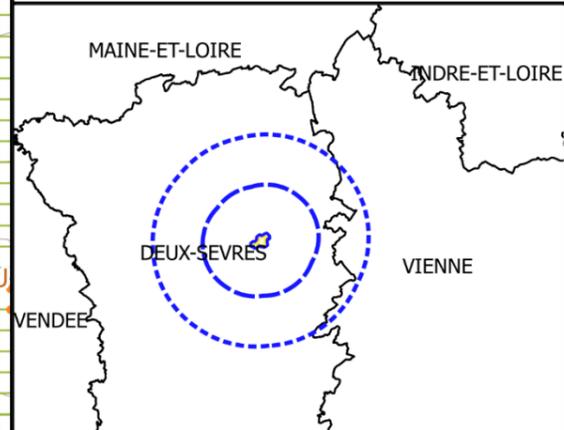
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER-10 km)
- Aire d'étude éloignée (AEE-20 km)

Données administratives

- Limites communales
- Limites départementales

Zonages naturels remarquables

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 (ZNIEFF 2)
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF 1)
- Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)



Projet de parc éolien
Commune de Louin

N° CARTE - LOUIN_ZNIEFF_ZICO
FORMAT - A3 ECHELLE - 1/180 000
COORDS - L93 DATE - 28/10/2019
© IGN, NCA Environnement

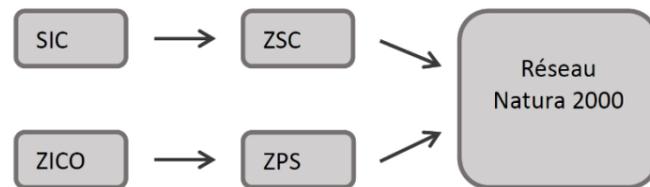


V. 2. Périmètres de protection

V. 2. a. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Il émane de la Directive Oiseaux (1979) et de la Directive Habitat (1992). Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- les Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.
(Avant d'être des ZPS, les secteurs s'appellent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)) ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".
(Avant d'être des ZSC, les secteurs s'appellent des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)).



Le réseau Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine comprend 273 sites, dont 10 marins et 17 terrestres et marins. Il couvre ainsi 12,7 % du territoire terrestre régional (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine). Au total, la Nouvelle-Aquitaine représente près de 16 % des 1 750 sites français. C'est la région française qui compte le plus grand nombre de sites Natura 2000. Elle a donc une place forte dans la préservation de ces écosystèmes.

Un site Natura 2000 est inclus dans l'aire d'étude rapprochée : la ZPS des plaines d'Oiron-Thénezy.
Deux sites Natura 2000 sont inclus dans l'aire d'étude éloignée : La ZPS des plaines du Mirebalais et du Neuvillois et la ZSC du Bassin de Thouet Amont.

Tableau 34 : Liste des sites Natura 2000 présents dans les aires d'étude rapprochée et éloignée.

Identifiant National	Nom	Distance à la ZIP (km)	Aire d'étude concernée
Zone de Protection Spéciale			
FR5412014	PLAINE D'OIRON THENEZAY	7,9	AER (<10km)
FR5412018	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS	11,2	AEE (10-20km)
Zone Spéciale de Conservation			
FR5400442	BASSIN DU THOUET AMONT	16,5	AEE (10-20km)

AER = Aire d'étude rapprochée (ZIP + 10 km) ; AEE = Aire d'étude éloignée (ZIP + 20 km), ZIP = Zone d'implantation potentielle

**Un site Natura 2000 recoupe l'aire d'étude rapprochée : la ZPS des plaines d'Oiron-Thénezy.
Aucun site Natura 2000 ne recoupe l'aire d'étude immédiate.**

Tableau 35 : Liste des milieux déterminants et des groupes d'espèces à enjeu essentiels des zonages Natura 2000 dans l'aire d'étude éloignée

Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Description	Espèces ou groupes à enjeu	Interactions possibles avec l'AEI
Zone de Protection Spéciale					
FR5412014	PLAINE D'OIRON THENEZAY	7,9	Plaine cultivée principalement développée sur des calcaires à silex et des calcaires argileux fossilifères. Des buttes témoins composées d'argiles, de sables et de grès, des plissements issus du ressaut morphologique ainsi que des coteaux issus de l'érosion glaciaire et la vallée de la Dive induisent une hétérogénéité des milieux et des pratiques agricoles favorables au cortège d'espèces remarquables. Site de nidification de l'Oedicnème criard, du Busard cendré et Saint-Martin et de l'Outarde canepetière. Site de rassemblement post-nuptial de l'Outarde canepetière. Site d'étape et d'hivernage important, notamment pour le Pluvier doré. Le site accueille plusieurs espèces menacées au niveau régional (Perdrix grise, Caille des blés, Hibou petit-duc) et départemental (Bruant proyer).	<u>Avifaune</u> : Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Pluvier guignard, Pluvier doré, Vanneau huppé, Chevalier combattant, Hibou des marais, Martin-pêcheur, Pipit rousseline	<u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.
FR5412018	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS	11,2	Vaste plaine agricole dominée par les grandes cultures, avec un relief peu prononcé et un substrat calcaire attirant diverses espèces d'affinités steppiques. Ce site accueille des populations, majeures à significatives, pour 17 espèces d'intérêt européen (15 nicheuses et 2 hivernantes). Elle est tout particulièrement essentielle pour la reproduction de l'Outarde canepetière et de l'Oedicnème criard, mais aussi du Bruant ortolan, des Busards cendrés et Saint-Martin, ainsi que pour le Faucon émerillon en hiver. De plus le site accueille près d'un quart de la population migratrice d'Outarde canepetière de l'Europe de l'Ouest.	<u>Avifaune</u> : Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Bondrée apivore, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Pluvier doré, Vanneau huppé, Courlis cendré, Hibou des marais, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Alouette calandrelle, Pipit rousseline	<u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.

Zone Spéciale de Conservation					
FR5400442	BASSIN DU THOUET AMONT	16,5	Le site correspond à l'ensemble du réseau primaire et secondaire constitué par le haut bassin du Thouet (affluent de la Loire) ; il comprend huit ruisseaux majeurs, aux eaux acides, vives et bien oxygénées coulant dans le paysage bocager caractéristique des terrains cristallins de la marge sud du Massif Armoricaïn, connu localement sous le nom de "Gâtine".	<p><u>Chiroptères</u> : Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Muron à oreilles échancrées, Gran Murin</p> <p><u>Mammifères</u> : Loutre d'Europe</p> <p><u>Odonates</u> : Agrion de Mercure, Rosalie des Alpes</p> <p><u>Crustacés</u> : Ecrevisse à pieds blancs</p> <p><u>Poissons</u> : Lamproie de Planer, Chabot</p>	Chiroptères en migration

V. 2. b. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Créés à l'initiative de l'Etat par le préfet de département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées. Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction et le repos des espèces qui les utilisent.

Le règlement est adapté à chaque situation particulière. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite (*source : DREAL Nouvelle-Aquitaine*).

La région ex-Poitou-Charentes compte 36 APPB couvrant une superficie totale de près de 33 000 hectares.

Un APPB est situé dans l'aire d'étude rapprochée : l'APPB retenue du Cébron (arrêté préfectoral du 14 juin 2010).

Tableau 36 : Liste des arrêtés préfectoraux de protection de biotope présents dans les aires d'étude rapprochée et éloignée

Identifiant National	Nom	Distance à la ZIP (km)	Aire d'étude concernée
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope			
FR3800286	Retenue du Cébron	0,8	AER (<10km)

AER = Aire d'étude rapprochée (ZIP + 10 km) ; AEE = Aire d'étude éloignée (ZIP + 20 km), ZIP = Zone d'implantation potentielle

Un arrêté préfectoral de protection de biotope recoupe l'aire d'étude rapprochée : l'APPB retenue du Cébron, situé à 800m de la ZIP.

Aucun APPB n'est situé strictement à l'intérieur de la ZIP.

Tableau 37 : Liste des milieux déterminants et des groupes d'espèces à enjeu essentiel de l'APPB dans l'aire d'étude éloignée

Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Description	Espèces ou groupes à enjeu	Interactions possibles avec l'AEI
FR3800286	Retenue du Cébron	0,8	Le site comprend la retenue du Cébron, ses rives et quelques parcelles de prairies attenantes. Fort intérêt ornithologique en période migratoire (oies, canards et laro-limicoles), hivernage (Oies cendrées, Pygargue à queue blanche), nidification (Petit Gravelot, Grèbe huppé, Oedicnème criard, Pie-grièche écorcheur)	<u>Avifaune</u> : Oedicnème criard, Faucon crécerelle, Grèbe huppé, Grue cendrée <u>Reptiles</u> : Couleuvre verte et jaune, Lézard vert, Couleuvre à collier, Couleuvre vipérine, Lézard des murailles <u>Amphibiens</u> : Rainette verte, Salamandre tachetée	<u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.

La carte page suivante localise les zonages de protection du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée.